



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 31 mars 2016

LES NOCTURNES LITTERAIRES : CONVENTION

Etalent présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

David DREGOIRE à Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE à Hélène BOLEIS, Philippe DONIES à Teaki DUPONT, Pierre-Yves CAINJO à Christelle CAINJO, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO RUEN, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Patrick GOUELLO

**Présents : 26
Pouvoirs : 07**

n°05

CABINET DU MAIRE

LES NOCTURNES LITTÉRAIRES : CONVENTION

Rapporteur : Claudie Le Bihan

Le Conseil départemental produira à nouveau les évènements autour du livre en Morbihan en Juillet 2016, organisé par l'association les « Nocturnes Littéraires ».

L'année dernière, cet évènement du livre s'est tenu à Lomenier le 28 juillet 2015 sous une météo très défavorable. Cependant, un flux continu de visiteurs s'est présenté à la rencontre des auteurs pour des moments privilégié d'échanges, de rencontres et de dédicaces.

Il est proposé à la Ville de Ploemeur de reconduire cet évènement pour l'été 2016. Les conditions d'accueil seront les mêmes que celles de l'année dernière.

Par ailleurs, les Editions Gallimard seront avec le label Folio à nouveau partenaires de l'opération Nocturnes Littéraires 2016 et diverses animations se dérouleront dans ce cadre : distribution de livres, t-shirts, bracelets, marque pages et intervention du vélo ambulant Folio.

D'autre part les Nocturnes littéraires sont en cours de labellisation de l'opération « Lire en Short » proposée par le Centre National du Livre/Ministère de la Culture et là encore diverses animations seront développées : ateliers, dessin et BD, lectures, cadeaux et promotion pour les villes d'accueil.

L'opération est livrée « clés en mains » et l'organisation se charge de la presse, de la communication et de la promotion, de l'installation et de la remise en état des matériels ainsi que bien sûr de la constitution des plateaux d'auteurs les plus prestigieux et éclectiques possibles.

La ville s'engage à verser à l'association 3000€.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du 17 mars 2016 et de la Commission « Finances et ressources humaines » du lundi 21 mars 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe entre l'association « nocturnes littéraires » et la mairie de Ploemeur
- **VALIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 3000 euros à l'association

**Délibération adoptée à la MAJORITE – 8 CONTRE (groupe de l'opposition)
– 1 ABSTENTION (D. Daugès)**

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,
Maire**



« NOCTURNES LITTÉRAIRES » - P L O E M E U R - 2 0 1 6

Entre l'Association « Nocturnes Littéraires », représentée par Pierre DEFENDINI, mandaté à cet effet, ci-après dénommée l'Association, d'une part, et la Ville de Ploemeur il a été décidé que Ploemeur accueillera les « Nocturnes Littéraires » le 25 Juillet 2016 sur un espace pré-défini et réservé dit Lomener.

Afin d'assurer la pleine réussite de cette manifestation, les modalités suivantes ont été convenues :

1 Engagements de l'Association « Nocturnes Littéraires » :

- 1-1 L'Association s'engage à présenter à Ploemeur, le 25 Juillet 2016 * un plateau de 45 à 50 auteurs du panorama littéraire français actuel, nationaux et régionaux, ainsi que des auteurs d'ouvrages jeunesse et B. D., qui rencontreront le public au cours de séances de signatures de leurs ouvrages.
- 1-2 L'Association fera son affaire de la prise en charge des frais de transport, transferts, hébergements et restauration des auteurs et personnes chargées de l'organisation de la manifestation. L'Association atteste par la présente être assurée en R.C. organisation d'événements.
- 1-3 L'Association fera son affaire de la fourniture, avec l'aide de libraires professionnels, des ouvrages des auteurs présents qui seront à la disposition, à la vente, du public.
- 1-4 L'Association se chargera de l'ensemble de la régie des moyens de promotion de cette opération et proposera diverses interventions de Presse régionale, nationale et audio-visuelle. Elle mettra à disposition de la commune l'ensemble des moyens de communication relatifs à la manifestation (v. avenant 1) et se chargera de demander des autorisations d'affichage auprès des communes voisines.
- 1-5 L'Association prendra contact avec les services techniques et les services de Police administrative de la commune afin de régler le partage des compétences et des fournitures relatives à la manifestation : lieux d'installation, matériels, son, lumière, éclairages divers, mesures de sécurité. L'Association se met à disposition de la commune pour ce rendez-vous technique et proposera un cahier des charges-liste de procédures (avenant 1), qui sera validé par les deux parties.

2 Engagements de PLOEMEUR :

- 2-1 Ploemeur s'engage à recevoir l'organisation proposée par les « Nocturnes Littéraires », le 25 Juillet 2016 *, à réserver les espaces nécessaires et suffisants au déploiement de cette manifestation. Ceux-ci auront été préalablement définis au cours d'une réunion technique.

- En cas d'intempéries très fortes, la commune proposera un lieu de repli susceptible d'accueillir les auteurs, du public et l'organisation de la manifestation. L'organisation est apte et équipée pour faire face à des intempéries d'importance moyenne.
- 2-2 La commune s'engage à mettre, en temps voulu, à la disposition de la manifestation le matériel en sa possession nécessaire à la bonne organisation, tel que défini dans l'avenant 1, joint à la présente convention.
- 2-3 Dans la mesure du possible et des moyens, Ploemeur s'engage à diffuser l'information relative à cette manifestation (revue d'information panneaux promotionnels de cette opération soient momentanément apposés sur le territoire communal, sur le site de l'événement. La Ville de Ploemeur s'engage à verser à l'Association « Nocturnes Littéraires », la somme de 3 000 euros (trois mille) pour cette manifestation. Cette somme sera engagée après l'événement sur présentation d'une facture détaillée.

3 Dispositions générales :

- 3-1 L'Association « Nocturnes Littéraires » proposera des listes définitives d'auteurs à partir du 15 Juin 2016, par mail à destination de l'organisation, services de communication, presse locale. Elle ne saurait être tenue responsable de la défaillance éventuelle de certains d'entr'eux.
- 3-2 L'Association s'engage à mettre tous ses moyens à la réussite de cette manifestation. Elle ne saurait, en revanche, être tenue responsable à propos d'événements qui ne lui seraient pas directement imputables.
- 3-3 Les modalités d'organisation et de fournitures à partager entre la commune et l'Association, lieux, fournitures diverses, sécurité, font l'objet de l'avenant 1, joint à la présente, qui doit être également signé.
- 3-4 L'Association est également à disposition des diverses personnes pouvant être directement intéressées par la tenue des « Nocturnes Littéraires » (services municipaux, culture, communication, syndicat initiative, bibliothécaires, médiathécaires, ...) afin que l'intérêt des « Nocturnes Littéraires » soit partagé entre les divers acteurs de la Ville.
- 3-5 L'Association informe chacune des communes qui accueilleront ces sessions de Juillet à Août 2016 que les partenaires actuellement contactés sont : Villes de Quiberon, Carnac, Ploemeur, Arzon, Aray -Saint Goustan, Josselin, Locminé, le Conseil départemental du Morbihan, parrain de l'opération, France Bieu Breizh, Ouest France, Le Point, SNCF, Folio, ..
- Cette liste pourra être modifiée au fur et à mesure des accords passés entre « Nocturnes Littéraires » et ses divers partenaires.
- N. B. : * : dates retenues, pourront être modifiées en accord des deux parties
- La signature de la présente convention, rédigée en 2 exemplaires, vaut acceptation des diverses modalités prévues ci-dessus.

Pour « Nocturnes Littéraires »
Pierre DEFENDINI

Pour la Ville de Ploemeur,
M.